

Entreprises formatrices

Charge administrative, un vrai problème?

La lourdeur des démarches rencontrées par les entreprises pour former des apprentis est pointée du doigt. Elle relève en partie de la complexité du système, mais pas seulement. Tour d'horizon.

Par Laura Perret Ducommun, rédactrice de PANORAMA

Quelque 2100 apprentis et apprenties dans 26 cantons au sein d'une seule entreprise: 26 processus différents pour conclure les contrats d'apprentissage, 26 demandes d'autorisation de former, 26 autorités de surveillance. Voilà la réalité d'une grande entreprise active à l'échelle nationale telle que La Poste. Comme elle, Swisscom, Migros ou Coop sont toutes confrontées à de telles démarches administratives pour la formation de leurs apprentis. Les PME ne sont pas en reste, à l'image du plan de formation de polymécanicien ou polymécanicienne qui comporte 55 pages dans un langage d'initié. Quel est le point commun de ces deux exemples? La bureaucratie dans la formation professionnelle.

La question est d'actualité à l'heure où quelque 70 000 jeunes commencent leur formation professionnelle initiale dans les 230 métiers existants. Les entreprises formatrices ont dû effectuer diverses démarches administratives pour les accueillir: publication des places disponibles, entretiens d'embauche, contrats d'apprentissage, demandes d'autorisation de former, etc. Certaines entreprises se plaignent d'une charge administrative trop élevée, d'une bureaucratie croissante. Les enjeux sont plus que jamais cruciaux. Les entreprises débordées risquent-elles progressivement d'arrêter de former des apprentis?

59% des entreprises surchargées

Selon l'économiste et sociologue allemand Max Weber (1864-1920), la bureaucratie désigne une administration publique dont l'action est encadrée par le droit, permettant une meilleure prévisibilité et réduisant l'arbitraire. Aujourd'hui par contre, la bureaucratie est considérée comme la (sur)charge administrative imposée aux

entreprises par l'application de l'ensemble des lois (réglementation).

153,4 millions de francs: voilà ce qu'ont payé en 2012 les entreprises du pays pour répondre aux prescriptions légales en matière de formation professionnelle, selon le «Rapport sur les coûts de la réglementation» du Conseil fédéral publié en 2013. Le rapport présente 32 mesures générales pour réduire les coûts de la réglementation, dont trois concernent la formation professionnelle initiale: 1) simplification des procédures de qualification; 2) recours aux prestations en ligne pour les cours dédiés aux formateurs et les cours interentreprises; 3) amélioration

«Tous les acteurs doivent examiner soigneusement la charge qu'ils occasionnent à des tiers avec leurs actions.»

Erich Schwaninger, USIE

de la coordination entre les entreprises formatrices et les écoles professionnelles.

D'après les résultats du baromètre de la bureaucratie du SECO (deuxième édition 2015), 59% des entreprises trouvent que la charge administrative pour la formation professionnelle est lourde ou plutôt lourde et 52% estiment que cette charge a augmenté en trois ans. Ce baromètre se fonde sur un sondage représentatif réalisé en 2014 auprès de 1809 entreprises.

Ces coûts mettent-ils les entreprises en difficulté? Pas du tout! En 2009, les entreprises formatrices ont même fait 474 millions de francs de bénéfice net durant l'apprentissage, comme le révèle le rapport «Coût et bénéfice de la formation des apprentis pour les entreprises suisses» établi en 2012 par l'Université de Berne.

Un système complexe

Comment se fait-il que, d'une part, une majorité d'entreprises estiment qu'il y a trop de bureaucratie dans la formation professionnelle et que, d'autre part, le bénéfice net des entreprises formatrices soit supérieur à l'investissement dans la formation des apprentis? Pour Mark Gasche, secrétaire général de la CSFP (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle), cela tient à la complexité du système. La preuve avec quelques chiffres clés: 230 professions portées par plus de 70 organisations du monde du travail (OrTra) dans 26 cantons, pour 230 000 personnes en formation. «Il règne parfois une certaine confusion au sein des entreprises formatrices dans la distinction entre les tâches administratives et celles dévolues à la formation des apprentis», ajoute de son côté Jean-Pascal Lüthi, vice-directeur du SEFRI. Par exemple, le suivi du dossier de formation relève du suivi pédagogique, alors que l'établissement du contrat d'apprentissage est lié à l'administratif.

Selon l'article premier de la loi fédérale sur la formation professionnelle, la formation professionnelle est une tâche commune de la Confédération, des cantons et des OrTra. «Cet article est bien fait, car il nous oblige à collaborer!» souligne Mark Gasche. «Tous les partenaires doivent être conscients qu'il existe un besoin d'action et que cette complexité ne peut être maîtrisée qu'avec une implication de tous les acteurs pour trouver des solutions communes.»

Mais qui fait quoi? Les OrTra définissent les contenus et les procédures de qualification. Les cantons se chargent de la mise en œuvre ainsi que de la surveillance. Enfin, la Confédération définit les conditions cadres et pilote l'ensemble du système.

Les cantons et la Confédération réagissent

Mark Gasche indique que les cantons ont pris plusieurs mesures pour limiter la bureaucratie, dont l'harmonisation des paiements des forfaits pour les cours interentreprises, la coordination des procédures de qualification par le CSFO, les autorisations intercantionales de former ou encore des développements qui apporteront des simplifications dans la publication des offres d'apprentissage (base de données commune pour la Bourse suisse des places d'apprentissage). Une analyse est actuellement en cours (projet «Optima») pour simplifier les échanges de données entre les cantons, les écoles professionnelles, les entreprises et les cours interentreprises. «Avec l'augmentation de la quantité de données et de leurs échanges, les coûts de coordination et les risques d'erreurs augmentent sensiblement, précise Mark Gasche. Il s'agit dès lors de développer une stratégie commune et d'harmoniser les interfaces, sans toutefois empiéter sur les systèmes existants.»

La Confédération a un rôle subsidiaire puisqu'elle définit les conditions cadres. Elle suit de près le dossier en termes d'optimisation des procédures. Le SEFRI a entrepris diverses démarches, notamment l'introduction de forfaits pour le développement d'examen fédéraux, la simplification des procédures pour les subventions de projets ou encore le lancement d'un projet relatif à la simplification des procédures de qualification en collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle. Le message de Jean-Pascal Lüthi est clair: «Les entreprises formatrices sont déjà sous pression avec la gestion des affaires courantes. Il faut donc que les charges administratives soient réduites au minimum – et cela grâce à des outils simples, compréhensibles et efficaces – afin que les entreprises puissent se consacrer à la formation des apprentis.»

Les OrTra sont pragmatiques

Existe-t-il un problème de bureaucratie dans la formation professionnelle? Erich Schwaninger, responsable de la formation professionnelle auprès de l'USIE (Union suisse des installateurs-électriciens), parle plutôt d'ir-

ritation. Il plaide pour plus de pragmatisme et moins d'idéologie: «Je souhaite que les auteurs de sondages ou d'enquêtes réfléchissent attentivement à ce qui est vraiment important, à l'ampleur que l'ensemble doit prendre et vérifient s'il n'existe pas déjà des informations disponibles auprès d'autres instances.» Et d'ajouter: «Tous les acteurs doivent examiner soigneusement la charge qu'ils occasionnent à des tiers avec leurs actions. C'est l'orientation client.»



Pour Ueli Büchi, chef de la politique de la formation professionnelle auprès de la Société suisse des entrepreneurs, il faut une approche différenciée lorsqu'on aborde cette thématique. «Souvent, la réduction de la bureaucratie est prônée avec des arguments très superficiels et sans fondement», relève le responsable. Ce dernier est convaincu que c'est un thème exagéré qui ne doit pas être surestimé dans le domaine de la formation professionnelle. «D'un autre côté, les prescriptions supplémentaires sont perçues comme très bureaucratiques par les OrTra. Quelques exemples récents sont la protection des jeunes travailleurs (SECO), les aspects écologiques (Office fédéral de l'environnement), les *cleantech*, la stratégie énergétique, etc.»

La définition des contenus de formation par les OrTra entraîne aussi du travail pour les entreprises. Ueli Büchi le reconnaît: «Selon la branche, diverses tâches impliquant une certaine charge sont attribuées aux entreprises à travers les plans de formation. Par exemple, les unités de processus ou les situations de travail et d'apprentissage dans la formation d'employé ou employée de commerce.» Pour Ueli Büchi, l'avenir passe par le développement de solutions unifiées fondées sur des outils électroniques pour toute la Suisse. «Avec la numérisation, l'accompagnement électronique de l'apprentissage deviendra un thème de plus en plus important», souligne le responsable. Ce dernier considère que le niveau actuel de charges administratives ne devrait pas être dépassé et que les optimisations en cours devraient apporter des allègements substantiels.

.....

* Lors de l'assemblée générale du 20 mai 2016, les membres de la CSFP ont adopté le rapport final «Optima» et décidé de le soumettre à une large consultation. Le SEFRI, les membres de la CFFP et les offices cantonaux de la formation professionnelle ont donc été priés de transmettre leur prise de position concernant le projet d'ici à la mi-octobre 2016. Source: CSFP